

H20 – Le Locle / Bas du Crêt

Mise en fonction d'une installation de signalisation lumineuse pour gérer les flux du trafic

Dans l'attente d'une reprise de l'ensemble de l'axe H20, qui relie Neuchâtel au Col des Roches, par la Confédération, une solution provisoire sera mise en œuvre afin de minimiser l'impact du trafic traversant Le Locle. Il s'agit de gérer le nombre de véhicules entrant dans l'agglomération sans que des encolonnements se forment dans celle-ci et de retenir le surplus de trafic en dehors de la localité. Ce contrôle d'accès se fera au moyen d'une signalisation lumineuse "intelligente" détectant par caméra les flux de circulation. Cette installation de signalisation lumineuse sera mise en service dès le vendredi 9 septembre 2011.

La Ville du Locle souffre depuis de nombreuses années de congestionnement du trafic aux heures de pointes du matin et du soir par le transit de plus de 21.000 véhicules/jour qui la traverse. Ces engorgements provoquent des nuisances de pollution de l'air et de bruit qui ne sont plus admissibles pour les riverains bordant cet axe routier, inscrit dans le plan directeur des transports comme route principale Suisse. La solution à ce problème réside dans la réalisation d'un évitement de l'agglomération par un tunnel. Un tel projet est en cours d'élaboration par l'Office des routes cantonales en prévision du reclassement de cette chaussée en route nationale dans le cadre de l'extension du réseau de base.

Dans l'intervalle d'une reprise de l'ensemble de l'axe H20, qui relie Neuchâtel au Col des Roches, par la Confédération, une solution provisoire doit être mise en œuvre servant à minimiser l'impact du trafic traversant Le Locle. En 2006 déjà, l'Office des routes cantonales a mandaté un bureau de trafic afin d'analyser la situation et de proposer des solutions à mettre en place dans l'attente de résoudre le problème définitivement par la construction d'un évitement. Cette étude a été menée en collaboration avec les autorités de la Ville du Locle.

Plus d'une trentaine de mesures ont été déclinées dans cette étude. Elles touchent l'entier du réseau routier, comprenant bien évidemment l'axe principal, mais également les voiries communales où se déversent une partie du trafic d'usagers voulant emprunter des itinéraires parallèles moins encombrés. Cela provoque également des désagréments dans les quartiers d'habitation dont les chaussées ne sont pas dimensionnées pour accueillir un trafic de transit parasite. Des zones de 30 km/h ont été mises en place ainsi que des sens uniques, afin de décourager les automobilistes à utiliser ces routes de quartier.

Une des mesure structurante consiste à agir également sur l'axe principal de transit H20. Il s'agit de gérer le nombre de véhicules entrant dans l'agglomération sans que des encolonnements se forment dans celle-ci et de retenir le surplus de trafic en dehors de la

localité. Ce contrôle d'accès ne peut se faire qu'à l'aide d'une signalisation lumineuse "intelligente" détectant par caméra les flux de circulation. Cette installation a été prévue lors de l'aménagement de la porte d'entrée Est du Locle, à la construction du giratoire du Bas-du-Crêt réalisé en 2009 et terminé en 2010.

Cette installation de signalisation lumineuse sera mise en service dès le vendredi 9 septembre 2011, comme disposition dont l'usage principal est l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Locle bordant l'axe principal H20.

Ce genre d'équipement entre parfaitement dans la philosophie du projet d'agglomération du canton, privilégiant aujourd'hui l'utilisation des transports publics, favorisant la mobilité douce et sa sécurité et valorisant les espaces publics au centre des localités. Cela porte évidemment conséquence sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Pour de plus amples renseignements :

Yves-Alain Meister, chef de l'Office des routes cantonales au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 57 25.

Neuchâtel, le 6 septembre 2011